

## BONUS REGIONAL DE PARRAINAGE

Version de formulaire en vigueur depuis novembre 2019

**Justificatif nécessaire pour recevoir le versement du bonus  
jusqu'à 1 000 € supplémentaires financés par la Région**

**Je soussigné-e** Civilité (\*)  Mme  M.

Nom de famille (\*): ..... Prénom (\*): .....

Certifie avoir informé un autre francilien se chauffant au bois

- de l'existence du Fonds Air-Bois de l'Île-de-France qui permet de remplacer un ancien appareil individuel d'avant 2002 (utilisé comme chauffage principal) par un matériel performant,
- de l'intérêt de la démarche (moins de pollution, moins de bois consommé),
- des bonnes pratiques et des interdictions en vigueur pour limiter les émissions polluantes liées à la combustion du bois (site internet du Fonds Air-Bois)

Fait à (\*):.....

Le(\*): .....

Signature

**Informations sur le parrainé** : un autre francilien se chauffant au bois

Adresse (\*): .....

Nom (\*):.....

Mail (\*): .....

Prénom (\*): .....

Je reconnais avoir été informé

Code postal (\*): .....

- de l'existence du dispositif fonds Air-Bois et de son intérêt.

Ville (\*): .....

- des bonnes pratiques et des interdictions en vigueur pour limiter les émissions liées à la combustion du bois

Équipement actuel de chauffage au bois utilisé en (\*):

- chauffage principal
- chauffage d'appoint
- chauffage d'agrément

Après avoir reçu ces informations (\*)

- j'envisage de changer d'équipement
- je prévois de solliciter les aides du Fonds Air-Bois
- je constate que je ne suis pas éligible aux aides
- je souhaite conserver mon équipement actuel
- j'envisage de ne plus me chauffer au bois

**Date et signature du parrainé** qui autorise le traitement informatisé des données nominatives qui le concernent (\*) (1)

Le .....

Signature

**A noter qu'il n'y a pas d'engagement de ma part  
à remplacer mon équipement de chauffage**

\* Les champs marqués (\*) doivent obligatoirement être renseignés

<sup>1</sup> En conformité avec les dispositions de la loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données à caractère personnel vous concernant et faisant l'objet de traitements par l'Agence de Services et de Paiement (ASP). Vous pouvez exercer ce droit auprès de l'ASP. Les données ici collectées pourront être utilisées à des fins statistiques uniquement dans le cadre du suivi et de l'évaluation de cette opération par les financeurs de la prime Air Bois (la Région Ile-De-France et l'ADEME) et par AIRPARIF.